

Fiche d'inscription restauration scolaire 2026-2027

1. VOUS DEVEZ RÉINSCRIRE VOTRE ENFANT MÊME S'IL ÉTAIT DÉJÀ INSCRIT EN 2025-2026 : L'INSCRIPTION EST ANNUELLE ET NON-RECONDUCTIBLE.
2. LE TARIF ÉQUITABLES 2025-2026 N'EST PAS RECONDUIT : VOUS DEVEZ FOURNIR DE NOUVEAU LE(S) DOCUMENT(S) NECESSAIRE(S).
3. A RENDRE AU PLUS TARD LE MERCREDI 08/07/2026 PAR COURRIER OU PAR DÉPÔT DIRECTEMENT AU LYCÉE.
4. MERCI D'ÉCRIRE EN MAJUSCULES ET DE MANIÈRE LISIBLE.

Je soussigné :

Nom et Prénom des responsables légaux :

.....

Adresse mail de contact :

Inscrit :

Nom et Prénom de l'élève :

Né(e) le :

Classe (2026-2027) :

(cocher une case)

2^{nde}

1^{ère} générale

1^{ère} STMG

Terminale générale

Terminale STMG

A la demi-pension pour l'année scolaire 2026-2027.

Nous certifions avoir pris connaissance et accepté les conditions de fonctionnement du restaurant scolaire indiquées à la page 2 du présent document.

Date.....

Signature des responsables légaux :

Signature de l'élève :

ATTENTION :

Les dossiers ne doivent être transmis que sous format papier. Merci de ne pas transmettre de dossier par mail.

L'établissement vous invite à bien conserver la page 2/2.

Merci de joindre à l'inscription :

- La présente fiche complétée et signée (une par élève inscrit).
 - Le ou les documents exigés selon la Région dans le cadre de la tarification sociale Equitables (restauration scolaire lycées publics IDF). A défaut du ou des document(s) exigé(s), **l'élève sera inscrit à la tranche Equitables (ticket) la plus élevée, soit la tranche J (4.66 €).**
- ATTENTION : Merci de noter sur chacun des documents le nom, le prénom et la date de naissance de l'élève concerné. Ne pas agraffer les documents.**

Comment transmettre au lycée l'inscription et les documents Equitables ?

Au plus tard le mercredi 08/07/2026

- Soit au moment de l'inscription pour les nouveaux inscrits,
- Soit par courrier (Lycée Vincent Van Gogh, 8 Rue Jules Ferry 78410 AUBERGENVILLE, préciser sur l'enveloppe "Secrétariat intendance - DP 2026-2027"),
- Soit en déposant le dossier directement au lycée (préciser sur l'enveloppe "Secrétariat intendance - DP 2026-2027").

Rappel des points principaux du fonctionnement de la restauration scolaire :

- Le service de restauration scolaire fonctionne les lundis, mardis, jeudis et vendredis (hors vacances scolaires et jours fériés), de 12h05 à 13h40 avec deux services.
- La restauration scolaire fonctionne **au ticket**.
- Tout nouvel élève arrivant au lycée et s'inscrivant à la restauration scolaire se verra remettre une carte magnétique gratuite. **Tout remplacement de carte (perte, dégradation) sera facturé au tarif de 5.00 €, à payer directement auprès de l'intendance.** Les cartes ne permettent qu'un passage unique. **La carte de cantine sert pour toute la scolarité de l'élève au lycée.**
- **Les familles doivent veiller à ce que le compte de l'élève soit suffisant afin de permettre le passage à la demi-pension. Dès les trois premières semaines de fonctionnement de la demi-pension, merci de créditer le compte de votre enfant.** Le rechargement du compte restauration scolaire est possible en espèces, par chèque ou par carte bancaire en ligne selon les modalités décrites ci-dessous :
 - **Solution à privilégier :** Paiement CB via le site du lycée onglet Restauration (le code sera transmis par mail sur l'adresse mail du responsable financier) (délai possible de 72h00 selon les banques).
 - Auprès de l'intendance :
 - En espèces : tout paiement en espèces devra être effectué **avec l'appoint** (montant minimum 20 euros), aucun rendu de monnaie ne sera effectué.
 - Par chèque (avec au dos nom, prénom, classe et n° de badge de l'élève et à l'ordre du lycée Vincent Van Gogh).
- **Tout dépôt d'espèces ou chèque ne sera pris en compte que le lendemain. Il convient donc d'anticiper le rechargement du compte restauration scolaire.**
- Le rechargement du compte cantine est conseillé par forfait de 10 ou 20 repas. En effet, pour des raisons évidentes de bonne gestion, il n'est pas possible d'approvisionner le compte au jour le jour. L'espace famille de la restauration scolaire sur internet permet de créditer le compte de l'élève selon un nombre de repas.
- **Une carte d'accès individuelle (valable pour toute la scolarité au lycée) est remise à l'élève gratuitement à la rentrée. Cette carte est strictement personnelle et ne pourra être prêtée pour financer le passage d'un camarade.**
- **En cas de perte de carte, l'élève devra racheter une auprès de l'intendance au tarif de 5.00 €. Le lycée n'est pas responsable si une carte perdue est utilisée par un autre élève : il appartient à l'élève titulaire de la carte ou ses responsables légaux de demander à ce que l'ancienne carte soit bloquée.**
- **En l'absence de carte, l'élève peut passer en touchant directement l'écran et :**
 - 1ère étape : en tapant les quatre derniers chiffres de sa carte de cantine puis "Valider".
 - 2ème étape : en tapant sa date de naissance sous le format jjmmaa puis "Valider".
- **Le passage est autorisé à condition que le compte soit approvisionné. Tout élève dont le solde est insuffisant ne pourra pas déjeuner au restaurant scolaire.**
- **Dès la mise en place de la réservation, la réservation sera obligatoire pour tous les élèves. La réservation ne sera possible qu'à condition que le compte soit approvisionné. Tout élève dont le solde est insuffisant ne pourra pas réserver et donc ne pourra pas déjeuner au restaurant scolaire.**
- Les familles le souhaitant pourront demander auprès du lycée une aide pour la demi-pension. La demande exige l'établissement d'un dossier (un par élève) par la famille. Les fonds alloués sont versés directement auprès de la cantine. **Les campagnes des fonds sociaux seront annoncées par le lycée.**
- La désinscription doit être **obligatoirement officialisée** auprès de l'intendance **afin de bloquer le compte de l'élève.**